

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

15 septembre 2023

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, SEGOND Bruno, DEVELAY Franck, GIRARD Lionel, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, BROCHOT Alain

Absents/excusés : FLACELIERE Murielle, DADA Coralie, GAUTHEY Agnès

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2023.

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Rapport d'activité 2022 du SYDRO 71

Le Maire présente le rapport adressé aux élus avec la convocation.

Pas de remarque particulière.

La commune adhère depuis de nombreuses années au SYDRO 71 ; le conseil municipal votera prochainement l'arrêt de l'adhésion du fait du transfert de la compétence eau au SMEMAC. La commune devra s'acquitter du solde de la cotisation.

3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2022

Pascal Carrion présente le rapport de l'activité 2022.

510 abonnés ; 6 compteurs ont été fermés ; 21 547 m3 produits 39 429 achetés au SMEMAC soit 48 283 m3 vendus ; rendement de 82% compte tenu des 2 000m3 distribués sur la commune d'Auxy.

Qualité : 2 prélèvements non conformes en raison d'une turbidité élevée ; 1 contamination en octobre 2022

Le prélèvement à la source a été fortement impacté compte tenu du nouveau seuil de turbidité.

Adoption à l'unanimité

4) Local commercial

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état d'avancement de la reprise du bail du local commercial.

Une réunion s'est tenue entre toutes les parties avec les élus, le représentant du groupe casino et les futurs repreneurs. Il reste quelques points à affiner.

Le projet se construit autour de plusieurs activités : épicerie, dépôt de pain, tabac, salon de thé, presse, poste (négociation en cours), relais colis, produits locaux, française des jeux.

Le fonds de soutien au commerce rural permet aux communes d'obtenir des subventions pour:

- l'acquisition et les travaux de réfection des locaux subventionnés à hauteur de 50 % du montant total et dans la limite de 50 000 €,
- les travaux d'aménagement et l'acquisition du matériel à hauteur de 50 % du montant dans la limite de 20 000 €.

Le maire se charge de vérifier l'éligibilité du projet à cette subvention.

Afin d'accompagner cette installation et aider à sa pérennisation, le loyer sera progressif : bail commercial 3,6,9 : 100€, 300€ et 600€.

L'ouverture est envisagée pour le premier trimestre 2024.

Des travaux complémentaires sont nécessaires (accès normes personnes à mobilité réduite, isolation, remise en état) :

- Terrassement et coulage d'une dalle en béton désactivé devant la porte d'entrée
- Réalisation d'un enduit sur les murs périphériques et d'un faux plafond en placo dans le local de stockage
- Remplacement du tuyau d'évacuation des eaux pluviales par un tuyau PVC

Le montant total des travaux s'élève à 7 068,00 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux.

5) Demande de versement du fonds de concours

Compte tenu de la décision de ne pas augmenter la part communale sur les impôts fonciers, la commune est éligible au fonds de concours pour 4 301€ auquel doit se déduire la participation aux Maisons de la petite Enfance (fréquentation 2020). Pour Antully, ce montant est de 4 162,72 €. Il reste donc à percevoir la somme de 138,38 €.

Le fonds de concours étant juridiquement une subvention, sa mise en place nécessite une délibération de la Commune demandant son octroi. Dans le cadre du PCSFF 2021-2023 ce fonds de concours concerne les investissements sur tous les équipements communaux. Le fonds de concours est au maximum égal à la moitié du "reste à charge" de la Commune. Il est accordé par délibération du conseil communautaire et versé dès la production d'un état récapitulatif accompagné des dépenses communales acquittées.

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant total de la dépense HT	Subvention Département 71	Autofinancement	Fonds de concours CCGAM
TRAVAUX AU LAVOIR	1 290,00 €			138,38 €

Adoption à l'unanimité.

6) Aménagement d'un abribus à côté de la mairie

Pour répondre aux demandes des habitants, un projet d'aménagement d'un l'abribus dans une dépendance communale sur la place de la mairie est présenté.

L'abribus actuel est non seulement vétuste mais également situé du côté opposé au point de ramassage scolaire les matins.

Ce projet nécessite de couler une dalle en béton désactivé dans le local, d'installer un éclairage et des bancs (lesquels sont déjà en possession de la commune).

Le montant des travaux s'élève à 1 512,00€ TTC pour la dalle et 142.60€ TTC pour l'éclairage.

Adoption à l'unanimité.

7) Financement du tracteur et du broyeur

3 banques ont été consultées pour un prêt de 65 000€ sur 3,4 et 5 ans Le montant de l'investissement pour la commune s'élève à 85 400€.

Madame DUCREUX, adjointe en charge des finances, présente les différentes propositions des banques : Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'épargne.

Prêteurs	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Caisse d'épargne
Montant emprunt	65 000,00 €		
Durée 3 ans taux/an	4,45%	3,83%	4,43%
Total annuel échéances	23 265,00 €	23 038,68 €	23 258,00 €
Total / 3 ans	69 795,00 €	69 116,04 €	69 774,00 €
Coût	4 795,00 €	4 116,04 €	4 774,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du Crédit Mutuel pour un montant de 65 000€ sur 3 ans au taux fixe de 3,83%, à échéances trimestrielles et amortissement constant.

8) Bilan fête patronale

Le bilan financier est présenté par Géraldine Ducreux.

Dépenses commune : 4 065€

Dépenses associations : 8 073,83€

Recettes : 12 503,50€

Bénéfice : 4 429,67€

La répartition des bénéfices s'est faite entre les 5 associations participantes soit 885, 95€ pour chacune d'entre elles.

9) Repas des aînés

Le repas avec animation se déroulera samedi 11 novembre 2023 après la commémoration à partir de 12H00 à la salle des fêtes. Les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus sont invités à s'inscrire en mairie. Pour les personnes ne pouvant participer, un colis sera distribué en fin d'année.

10) Parcelle communale G703 Les Vernes Got

Le Maire présente le courrier de monsieur Lionel LAVAULT sollicitant l'autorisation de poser une clôture provisoire sur la parcelle communale N° G703 « Les Vernes du Got » pour faire pâturer des chevaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette sollicitation et demande l'enlèvement de la clôture.

11) Demande ralentissement vitesse route de la Noue

Le Maire présente au conseil municipal le courriel du 29 août 2023 de madame Guilaine BASCOP relatif à la vitesse des véhicules rue de la Noue et sa demande d'aménagement d'un dispositif de ralentissement de la circulation à hauteur de son exploitation.

Dans ce secteur, compte tenu d'une limitation de la vitesse à 50km/h, de l'absence de problème de visibilité et de la présence d'une seule habitation, le risque pour la sécurité n'impose pas un aménagement spécifique.

Adoption à l'unanimité.

12) Commission de contrôle des listes électorales

Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des listes électorales. En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

La précédente commission était composée de Roland LEBEAU, Coralie DADA, Roger Montcharmont, Nadine Denizot, Anne-marie Barnay, Martine Ariztegui. Monsieur Montcharmont ne souhaite pas poursuivre; il sera remplacé par Marc Gauthey.

Adoption à l'unanimité.

13) Retour des commissions

Bois : parcelle vendue ; délai d'extraction janvier 2024.

D'après le plan ONF, il n'y aura pas de recette de vente de bois pour 2024.

Commission vie associative : réunion des présidents des associations le 4 octobre à 18h30 à la salle des associations

14) Questions diverses

Groupement de la commande de fioul : service rendu pour 21 000 litres commandés soit une économie moyenne par habitant de 180€ grâce à la négociation du prix.

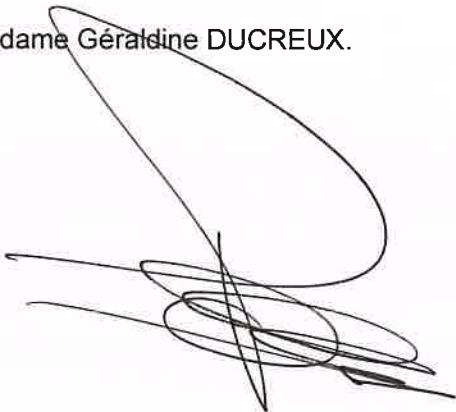
Une nouvelle assistante maternelle exerce sur la commune Mme Delaporte Anaïs (capacité 3 enfants).

Les troubles de voisinage causés par les aboiements des chiens sont évoqués. Si le problème persiste après les temps de médiation, la gendarmerie doit être appelée pour venir constater.

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de séance,

Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,

Patrick LAUFERON



